

Annexe A : Décision n° E210001515/31 du 10 janvier 2022 du Tribunal Administratif de Toulouse désignant le commissaire enquêteur

DECISION DU
10/01/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E21000151 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation modificative

Vu enregistrée le 12/10/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Géniès Bellevue ;

Vu la décision du 15 octobre 2021 désignant M. Jean-Louis CLAUSTRE en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu, enregistrée le 7 janvier 2022, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Saint-Geniès-Bellevue demande la modification de l'objet de l'enquête ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu l'arrêté de délégation du 26 janvier 2021 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande du maire de la commune de Saint-Geniès-Bellevue ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'objet de l'enquête publique pour laquelle Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du 15 octobre 2021, est modifié comme suit :

la révision du plan local d'urbanisme et la modification du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Géniès Bellevue ;

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue et à Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE.

Fait à Toulouse, le 10/01/2022

La magistrate déléguée,

Florence NÈGRE-LE GUILLOU



DECISION DU
15/10/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E21000151 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 12/10/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Géniès Bellevue ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu l'arrêté de délégation du 26 janvier 2021 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Saint-Geniès-Bellevue et à Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE.

Fait à Toulouse, le 15/10/2021

La magistrate déléguée



Florence NEGRE - LE GUILLOU



MAIRIE DE ST GENIES BELLEVUE

ARRÊTÉ DU 31 JANVIER 2022

**SOUMETTANT À ENQUÊTE PUBLIQUE
LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-19 et R. 153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, et R. 123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 février 2017 ayant prescrit la révision du PLU et précisé les modalités de concertation;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2021 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation ;

VU la décision N° E21000151/31 en date du 10/01/2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de TOULOUSE désignant Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE, en qualité de commissaire enquêteur;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Maire de SAINT-GENIES BELLEVUE

ARRÊTE

Article 1^{er} - Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principales caractéristiques de ce projet de révision du PLU, issues des orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sont :

- ✓ Mettre en valeur des paysages forts et contrastés marqués par le relief des coteaux ;
- ✓ Préserver les continuités écologiques et le cadre naturel de la commune ;
- ✓ Maintenir le caractère agricole du territoire ;
- ✓ Maitriser le développement urbain en limitant la consommation d'espaces ;
- ✓ Recentrer le développement urbain dans une logique de proximité.

Article 2 - La durée prévue de l'enquête publique est de trente et un (31) jours du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30.

Article 3 - Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur différents emplacements dans la commune ainsi que par tous les autres procédés en usage dans la commune pour l'information du public et, notamment sur le site internet de la commune;

Il sera également publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Une copie des avis publiés sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 4 - A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du PLU;

Article 5 – Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE, technicien supérieur en chef du développement durable en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif ;

Article 6 - Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, le bilan de la concertation ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- ✓ Sur le site Internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- ✓ En format papier à la mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- ✓ Sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Article 7 - Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- ✓ Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- ✓ Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE – 25 rue principale – 31180 SAINT-GENIES-BELLEVUE
- ✓ Sur le registre dématérialisé à l'adresse : revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Article 8 - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint Geniès Bellevue aux jours et heures suivants :

- Le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30

Article 9 - Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10 - A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de SAINT-GENIES-BELLEVUE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11 – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site Internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr>;
- sur support papier, à la mairie. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur;

Article 12 - Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur.

Article 13 - Toute information sur le projet de révision du PLU pourra être obtenue auprès de Madame le Maire aux coordonnées suivantes : Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE – 25 rue principale – 31180 SAINT-GENIES-BELLEVUE / téléphone : 05.62.89.00.00.

Fait à Saint Geniès Bellevue, le 31 janvier 2022

Le Maire,



Sophie LAY

Annexe C : Affichage de l'avis au public

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 31 janvier 2022,

Le Maire de Saint-Geniès Bellevue a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Geniès Bellevue du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Geniès Bellevue :

- **le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30**
- **le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30**
- **le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30**

Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- ✓ sur le site Internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- ✓ en format papier et sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Annexe C : Affichage de l'avis au public

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- ✓ sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- ✓ par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Genies-Bellevue – 25 rue principale – 31180 SAINT-GENIES-BELLEVUE
- ✓ sur le registre dématérialisé à l'adresse : revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier à la mairie ;
- sur le site Internet suivant : <https://www.saint-genies-bellevue.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Madame le Maire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de loi n° 1033 du 10 juillet 2017, relatif à la réforme de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet 2017. Ce projet de loi a pour objet de réformer l'Etat et de renforcer la démocratie locale. Il est divisé en quatre parties : la première partie concerne la réforme de l'Etat, la deuxième partie concerne la réforme de la justice, la troisième partie concerne la réforme de l'éducation nationale et la quatrième partie concerne la réforme de la justice administrative.

Le projet de loi n° 1033 du 10 juillet 2017, relatif à la réforme de l'Etat, a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet 2017. Ce projet de loi a pour objet de réformer l'Etat et de renforcer la démocratie locale. Il est divisé en quatre parties : la première partie concerne la réforme de l'Etat, la deuxième partie concerne la réforme de la justice, la troisième partie concerne la réforme de l'éducation nationale et la quatrième partie concerne la réforme de la justice administrative.

Mairie de ...





ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM271972, N°169961) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 03/02/2022

Fait à Toulouse, le 1 Février 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT GENIES BELLEVUE

Par arrêté en date du 31 janvier 2022,

Le Maire de Saint-Geniès Bellevue a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Louis CLAUSTRÉ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-GENIES BELLEVUE **du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Geniès Bellevue :

- Le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30

Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- Sur le site Internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- En format papier et sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>**

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE – 25 rue principale – 31180 SAINT-GENIES-BELLEVUE
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : **revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur support papier à la mairie ;
- Sur le site Internet suivant : <https://www.saint-genies-bellevue.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Le Maire

La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

MIDI-PYRÉNÉES

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 31

Journal : Gazette-du-midi.fr

Parution : 2 février 2022

Référence n°G2200602

TOULOUSE, le 1 février 2022

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE SAINT GENIES BELLEVUE

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 31 janvier 2022 :
Le Maire de SAINT GENIES BELLEVUE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Louis CLAUUSTRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT GENIES BELLEVUE du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de SAINT GENIES BELLEVUE :

- Le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30 ;
- Le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30 ;
- Le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30.

Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- Sur le site internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- En format papier et sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE, 25 rue principale - 31180 SAINT GENIES BELLEVUE ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr.

fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur support papier à la mairie ;
- Sur le site Internet suivant : <https://www.saint-genies-bellevue.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Le Maire.

G2200602

L'annonce sera visible à partir de la date de parution via le lien :

<https://gazette-du-midi.fr/annonces-legales/?reference=G2200602>

Signature du directeur de la publication

LES EDITIONS DE LA GAZETTE

Eurl au Capital de 14356,50 euros

BP 11209 48, allées Jean Jaurès

31012 Toulouse cedex 6

Tél. 05 34 41 34 00 www.forumeco.com

Siret : 560 800 385 00018 / TVA Intracommunautaire : FR 905 608 000 95



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM271977, N°169962) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 21/02/2022

Fait à Toulouse, le 1 Février 2022

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 385 000 €uros

Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire :

FR22404010209



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT GENIES BELLEVUE

Par arrêté en date du 31 janvier 2022,

Le Maire de Saint-Geniès Bellevue a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Louis CLAUSTRÉ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT-GENIES BELLEVUE **du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Geniès Bellevue :

- Le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30
- Le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30

Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- Sur le site Internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- En format papier et sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>**

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE – 25 rue principale – 31180 SAINT-GENIES-BELLEVUE
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : **revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : **<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur support papier à la mairie ;
- Sur le site Internet suivant : <https://www.saint-genies-bellevue.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Le Maire

La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

MIDI-PYRÉNÉES

ATTESTATION DE PARUTION

Département : 31

Journal : Gazette-du-midi.fr

Parution : 22 février 2022

Référence n°G2200603

TOULOUSE, le 2 février 2022

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE SAINT GENIES BELLEVUE

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 31 janvier 2022 :
Le Maire de SAINT GENIES BELLEVUE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Louis CLAUUSTRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT GENIES BELLEVUE du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de SAINT GENIES BELLEVUE :

- Le samedi 19 février 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h30 ;
- Le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h30 ;
- Le lundi 21 mars 2022 de 14h00 à 17h30.

Le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales et la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, sera disponible :

- Sur le site internet suivant <https://www.saint-genies-bellevue.fr> ;
- En format papier et sur un poste informatique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le registre numérique ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-GENIES-BELLEVUE, 25 rue principale - 31180 SAINT GENIES BELLEVUE ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : revision-plu-saint-genies-bellevue@mail.registre-numerique.fr.

fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-genies-bellevue>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur support papier à la mairie ;
- Sur le site Internet suivant : <https://www.saint-genies-bellevue.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibérera pour approuver la révision du PLU.

Le Maire.

G2200603

L'annonce sera visible à partir de la date de parution via le lien :

<https://gazette-du-midi.fr/annonces-legales/?reference=G2200603>

Signature du directeur de la publication

LES EDITIONS DE LA GAZETTE

Eurl au Capital de 14356,50 euros

BP 11209 48, allées Jean Jaurès

31012 Toulouse cedex 6

Tél. 05 34 41 34 00 www.forumeco.com

Siret : 560 800 385 00018 / TVA Intracommunautaire : FR 905 608 000 95

Annexe E : Extraits du site internet de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois présentant l'enquête publique

Mairie de Saint-Genès Bellevue

Vivre à Saint-Genès | Votre Mairie | Commerces, Services&Santé | Découvrir la Commune

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- Mercredi couture à la Médiathèque**
MERCREDI COUTURE
Une housse pour table...
Les mercredis 9/16 fév...
09/02/2022 | 16/02/2022
- AVIS ENQUETE PUBLIQUE PLU**
PLU Plan Local d'Urbanisme
L'enquête publique pour...
Consultez l'avis pour co...
19/02/2022 | 21/03/2022
- Stage de self défense féminin**
Le Shiseigumi ouvre ses...
Notre expertise vient d...
19/02/2022 | 19/02/2022

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Vos prochains événements

Vivre à Saint-Genès | Votre Mairie | Commerces, Services&Santé | Découvrir la Commune

AVIS ENQUETE PUBLIQUE PLU

PLU
Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique pour la révision du PLU de la commune se déroulera du samedi 19 février 2022 à 9h00 au lundi 21 mars 2022 à 17h30.

Consultez l'avis pour connaître les jours et heures de permanence du commissaire enquêteur et les modalités de recueil des observations.

https://www.saint-genès-bellevue.fr/media/avis_enquete_publicque_site.pdf

Consignes COVID : l'accueil du public se fera dans le strict respect des gestes et mesures barrières en vigueur (distanciation physique, port du masque, gel hydro-alcoolique, etc...). Il est également demandé d'apporter son propre stylo afin de pouvoir consigner les observations sur le registre d'enquête.

17:30

21/03/2022 | 19/02/2022

Retour

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Annexe F

COMPTE-RENDU DES REUNIONS PREPARATOIRES DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIES-BELLEVUE

Réunion du vendredi 7 janvier 2022 en mairie de Saint-Genès-bellevue

Participants : Mme Sophie LAY maire, Mme Catherine CLAEYS 1ère adjointe,
M Pierre ARTIGUE adjoint, M ROUCH Jean-Louis adjoint, M Henri-Jacques
MORILLON délégué voirie
Mme Catherine GOUESNARD secrétaire générale
Mme Elisabeth DARGEIN, chargée urbanisme
M Jean-Louis CLAUSTRE, commissaire enquêteur

Présentation des participants

Remise d'un dossier de plans du PLU

Présentation du contexte d'élaboration du PLU

Présentation du dossier de PLU

La possibilité de réaliser conjointement les enquêtes publiques sur les révisions du PLU et du zonage d'assainissement sous forme d'enquête unique est évoqué. Cela nécessite que le zonage d'assainissement soit finalisé (mise en forme du dossier, consultations éventuelles, arrêt en conseil municipal).

Organisation et calendrier de l'enquête

Constitution du dossier d'enquête et mise à disposition du public : un dossier papier à compléter avec les pièces suivantes :

- arrêté de mise à l'enquête, désignation du commissaire enquêteur par le TA
- dossier PLU + décision MRAe + liste PPA consultées + avis PPA reçus + mémoire en réponse du MOA sur avis PPA + délibération CM d'arrêt du projet et tirant le bilan de la concertation
- dossier Zonage assainissement + délibération approbation + décision MRAe

Mise en ligne des dossiers sur le site internet de la commune : www.saint-genies-bellevue.fr

Registre papier et registre dématérialisé accessible en mairie, prévoir un poste informatique pour consultation (accueil mairie).

Publicité prévue :

- légale : parution dans 2 journaux 15 jours minimum avant début de l'enquête puis première semaine, copies des avis publiés joints au dossier d'enquête et publiés sur le site internet
- avis d'enquête (format A2 fond jaune...) : affichage réparti sur le territoire communal + panneaux affichage communaux, copie au dossier et publié sur le site internet

Siège de l'enquête : mairie

Gestion des observations du public, des registres (duplication, scan) :

- l'accès au dossier et au registre est permanent aux heures ouvrables de la mairie, photocopies éventuelles pour le public,

- le registre papier ne doit pas être perdu de vue (faire photocopie ou scan chaque fois que nécessaire pour palier un vol ou effraction),
- ouvrir les courriers papiers adressés au commissaire enquêteur en mairie, les joindre au registre papier, scan pour joindre au registre numérique et les adresser par mail au commissaire enquêteur (jclaustre@aol.com), idem pour les mail éventuellement reçus en mairie.

Durée de l'enquête : du samedi 19 février 2022 9h au lundi 21 mars 2022 17h30 soit 31 jours

Date, heure et lieu des permanences :

- samedi 19 février 2022 de 9h à 12h en mairie de Saint-Génies-Bellevue,
- mercredi 2 mars 2022 de 14h à 17h30 en mairie de Saint-Génies-Bellevue,
- lundi 14 mars 2022 de 14h à 17h30 en mairie de Saint-Génies-Bellevue,
- lundi 21 mars 2022 de 14h à 17h30 en mairie de Saint-Génies-Bellevue.

Prévoir un lieu indépendant (salle de réunion) pour la réception du public et un lieu d'attente (accueil mairie).

Récupération de la copie des registres et des pièces annexées en fin de permanence du lundi 21 mars 2022.

Remise du PV de synthèse le 28 mars 2022 dernier délai: date de réunion à arrêter. Envoi du PV par mail 2 jours avant réunion

Mémoire en réponse produit par le Maître d'Ouvrage sous 15 jours.

Procès-verbal et conclusions des enquêtes remis au plus tard le 21 mars 2022.

Questions du commissaire enquêteur sur le dossier

Mission régionale d'autorité environnementale

⇒ *fournir la décision de dispense d'évaluation environnementale*

Bilan de la concertation :

Ras

⇒ *Éventuellement informer les personnes ayant formulé des requêtes sur les dates de l'enquête (facultatif)*

Consultation des Personnes Publiques Associées

⇒ *joindre les dates de consultation des personnes publiques associées (délibération CM du 23/06/21) et bilan des réponses reçues (à joindre au dossier)*

Dossier PLU

Ras

⇒ *Quelques petites corrections relevées dans le rapport de présentation (population de la commune P33, classes à l'école P45, fiche détaillées incidences sur l'environnement des zone AUI route de Bazus et Grand champ absentes P289)*

⇒ *Interrogation du commissaire enquêteur sur les densités retenues en zone Umj, 0,1 ou 0,15 <= 1000m², 0,02 <= 2000 m² et 0,01 > 2000m². C'est une emprise au sol faible*

*pour une maison en rez-de-chaussée et cela réduit considérablement toute densification .
C'est le souhait de la commune notamment au regard de l'absence de réseaux
d'assainissement collectif.*

Avis des personnes publiques associées

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Avis défavorable (épaisseur constructible trop importante sur AU Grand Champ, 2
fenêtres maintenues en EBC, gestion des vis-à-vis et vues avenue de Bellevue et chemin
de l'Anguille, inventaire des bâtis à protéger, règlement architectural zone Umv1 et bâtis
à protéger, plan des servitudes à actualiser)

Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avis favorable sous réserve (réduction à 5ha des surfaces en extension urbaine,
emplacement réservé N°34 à revoir, surfaces exploitées à classer en A, règlement zone
A et N à reprendre)

***Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers***

Avis favorable avec 2 recommandations (phasage des zones AU conditionnant
l'ouverture de l'AU « le touron », renforcer la protection des haies)

Préfecture de la Haute-Garonne (services de l'Etat)

Avis favorable sous réserve (phasage des extensions urbaines, report AU « le touron »,
approfondir la traduction réglementaire des enjeux agricoles et environnementaux,
améliorer l'OAP Grand champ)

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Avis favorable avec observations sur les études de desserte à partir de la route
départementale.

⇒ *le commissaire enquêteur souhaite connaître la position de la commune sur les réserves
ou observations (mémoire en réponse de la commune). Madame le maire précise que cela
a été fait.*

⇒ *Fournir le mémoire en réponse de la commune aux avis des PPA, l'avis du 28/08/20 de la
DDT31 (CR de réunion) et les observations ABF de février 2020.*

Le Commissaire enquêteur



Jean-louis Claustre
10 rue des hortensias
81500 LAVAUUR
05 63 58 28 32 - 06 25 72 70 60
jclaustre@aol.com